

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer la somme de 24 000 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement, soit 30% du total de l'action, au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) pour l'animation du Contrat de canal « du Comtat à la Mer »
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec le SICAS selon le modèle joint au rapport.

La dépense de 24 000 € sera imputée sur le chapitre 65 et la dépense de 6 000 € sur le chapitre 204 du budget départemental.

- d'attribuer un crédit de 3 750 € soit 15% d'un coût d'action de 25 000 € au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc pour la réalisation d'une étude sur les pratiques agricoles et la ressource en eau dans la moyenne et la basse vallée de l'Arc.

La dépense de 3 750 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

- d'accorder un crédit de 19 902 € soit 30% de 66 341 € à la commune de Salon-de-Provence pour la réhabilitation du réseau de canaux d'irrigation ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec la commune de Salon-de-Provence selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense de 19 902 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

- de proroger d'un an, soit jusqu'au 31/12/2018, le délai de caducité de la subvention de 15 000 € accordée par délibération du 21/10/2016 à l'Association pour l'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée